



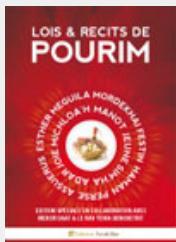
Traité Ketouvot

Michna 9 - Chapitre 13

שְׁנִים שְׁהַזְׁכִּיאוּ שְׁטָר חֹבֶדֶת עַל זֶה, אַדְמֹן אָמָר, אֲלֹוֹתִי קִיבַּלְתִּי, כִּיצְדַּקְתָּה לְזֶה מִמֶּנִּי. וְחַכְמִים אָמָרִים, זֶה גּוֹבֶה שְׁטָר חֹבֶדֶת
זֶה גּוֹבֶה שְׁטָר חֹבֶדֶת:

Deux hommes se présentent réciproquement des actes de créances (A à B, et B à A). D'après Admon, l'un peut dire à l'autre : « Si je te devais de l'argent, tu ne serais pas venu en emprunter chez moi ». Selon les autres Sages, chacun peut faire valoir son contrat.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Purim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions